

Cultive	SA	SA1	SA2	SA3
Ra <sub>11</sub> Mirabeau F1	37	42	2A12	37
Ep <sub>2</sub> Palco F1	38	44	SA1	38 44
Mi <sub>1</sub> Rouge	38	44	SA1	38 44
Mi <sub>1</sub> Vert	38	44	SA1	38 44
Ch <sub>1</sub> Tatsoï	38	44	SA1	38 44
Ra <sub>1</sub> Cultivée	38	44	SA1	38 44
Fe <sub>5</sub> Rondo F1	38	48	2A13	35 38 48
La <sub>18</sub> Ozeka	38	45	2A11	35 38 45
Ra <sub>12</sub> Mirabeau F1	38	4	2A14	38 42
La <sub>19</sub> Kitsch	39	46	SA2	37 39 46
La <sub>19</sub> Zoumai	39	46	SA2	37 39 46
La <sub>19</sub> Sumitie	39	46	SA2	37 39 46
Ra <sub>13</sub> Mirabeau F1	39	4	2A14	39 43



# Planification en maraîchage

*Optimiser sa rotation tout en gérant ses intrants*

L'adhésion à l'Adear est requise.

## DEROULE

### La planification, complexité et importance

- Planification et réussite de ses cultures.
- Méthodes et connaissances pour bien préparer son année.
- Quantification de ses besoins en légumes tout au long de l'année en fonction de ses objectifs de commercialisation : *modes de commercialisation. Chiffre d'affaire, objectif et nombre de clients à prévoir. Gamme de légumes et calendriers de productions.*

### Planification et réalité du terrain

- Définition des surfaces selon ses objectifs et organisation de son parcellaire.
- Cohérence surfaces et main d'œuvre.
- Organisation du parcellaire en fonction des choix techniques (équipement, mécanisation...) et agronomiques (rotations associations, intrants...).

>>> *Initiation du fonctionnement d'un **tableur de planification** et du logiciel **Qrop** de l'Atelier paysan.*

**Pré-requis** : Aucun

**Date** : Lundi 20  
Février 2023

**Horaires** :  
9h30 à 17h30

**Lieu** :  
Limoges (87)

**Public** :  
Agriculteurs.rices (et autres éligibles Vivéa),  
Porteurs.euse.s de projet, Salariés.ées...

**Intervenant** :  
Christophe Deruelle,  
paysan et ancien conseiller maraichage  
chambre d'agriculture 87

**Repas** : Déjeuner tiré du sac

**Accès PMR** :  
A votre écoute pour tout besoin

## Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

### Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

### Prise en charge :

#### - VIVEA :

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2021 à 2 250 €/an.

Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet [vivea.fr](http://vivea.fr)

« Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Les porteur.euse.s de projet sont **éligibles Vivéa dans le cadre de leur PPP**, pour les formations techniques uniquement.

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet [vivea.fr](http://vivea.fr) > « Critères de prises en charge des formations. »

#### - Pôle Emploi :

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.



### Attention aux délais de prise en charge des organismes financeurs !!

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

Les **CGS** sont disponibles sur notre site internet, page *Se former – Progresser*.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Pour une bonne organisation, merci de respecter ces délais minimum :

**Manifestez votre intérêt un mois avant**

**Validez votre inscription 15 jours** avant la date de la formation.

Informations et (pré)-inscriptions auprès de :

**Penelope M**

[peneloppemdf@adearlimousin.com](mailto:peneloppemdf@adearlimousin.com) - 05 87 50 41 03

